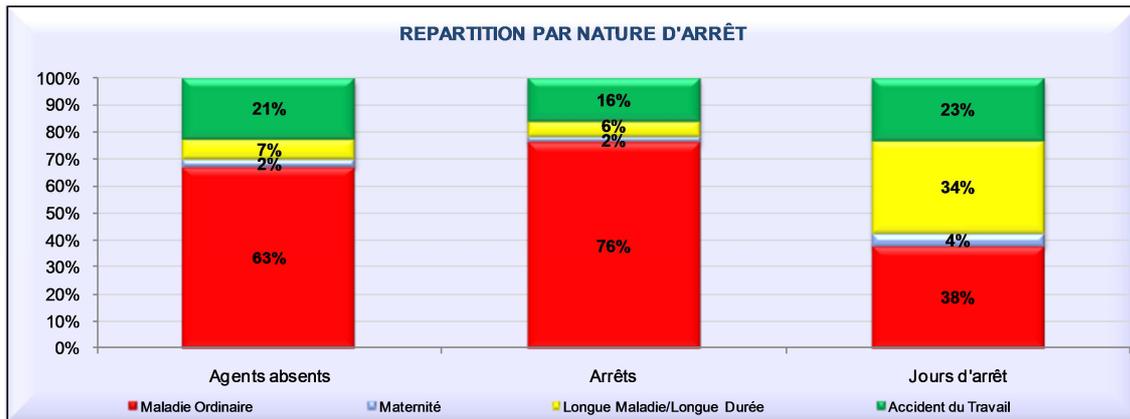


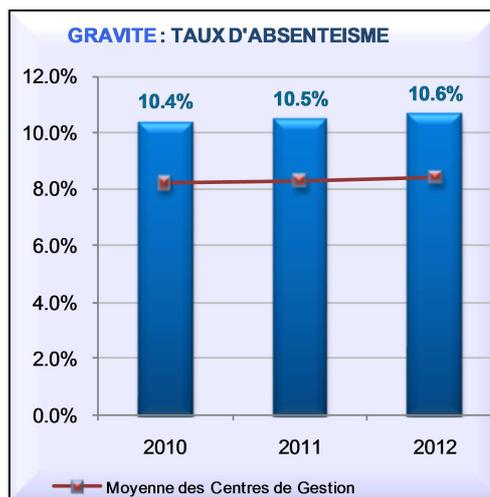
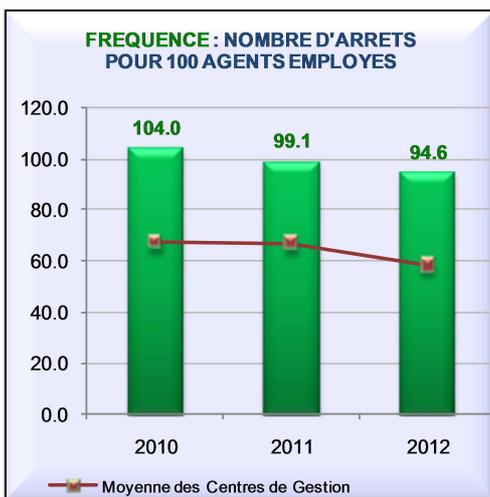
## Edito

Les absences pour raison de santé ont un impact majeur sur les collectivités, impact humain mais également financier et organisationnel. Comme en 2012, cette fiche pratique a pour objectif de présenter une synthèse de différents indicateurs d'absentéisme sur notre département, afin d'aider les collectivités désireuses de développer une démarche de prévention des risques professionnels.

## Absentéisme global



En 2012, la maladie ordinaire est la première cause d'absence au travail pour raison de santé dans le département des Bouches du Rhône. Elle représente 63% des agents absents, 76% des arrêts et 38 % des jours d'absence. Le congé longue maladie/longue durée, avec 34 % d'entre eux, concentre la plus grande proportion des jours d'arrêt. L'accident de Service, Accident de Trajet, Maladie Professionnelle), avec 16 % des arrêts, atteint 23 % des jours d'arrêts.

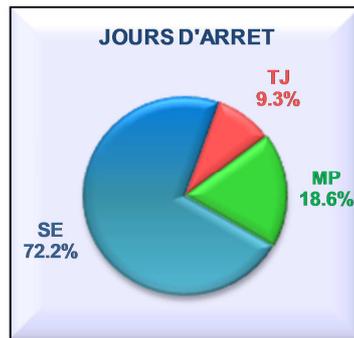
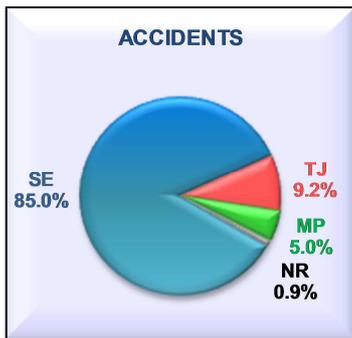


Traduction du taux d'absentéisme, le nombre équivalent d'agents absents permet de visualiser directement le poids des absences sur l'effectif.

Toutes natures d'arrêts confondues, la fréquence s'établit en 2012 à 94.6 arrêts pour 100 agents employés. La part du temps perdu en raison des absences (gravité) est de 10.6 % en 2012. Alors que la fréquence, est à la baisse entre 2010 et 2012, la gravité est en croissance constante depuis 2008. Ainsi, les agents sont un peu moins nombreux à s'arrêter, un peu moins souvent, mais pour des durées d'arrêt plus longues, et dans tous les cas, dans des proportions supérieures à d'autres Centres de gestion.

Strate de collectivité	Nombre de collectivités adhérentes au contrat groupe Sofcap	Nombre équivalent d'agents absents (pour une collectivité)
Moins de 10 agents	32	0.3
de 10 à 29 agents	35	1.3
de 30 à 49 agents	18	4.1
de 50 à 199 agents	35	13.0
200 agents et plus	15	47.7
Ensemble du CDG	135	9.4

## L'accident du travail

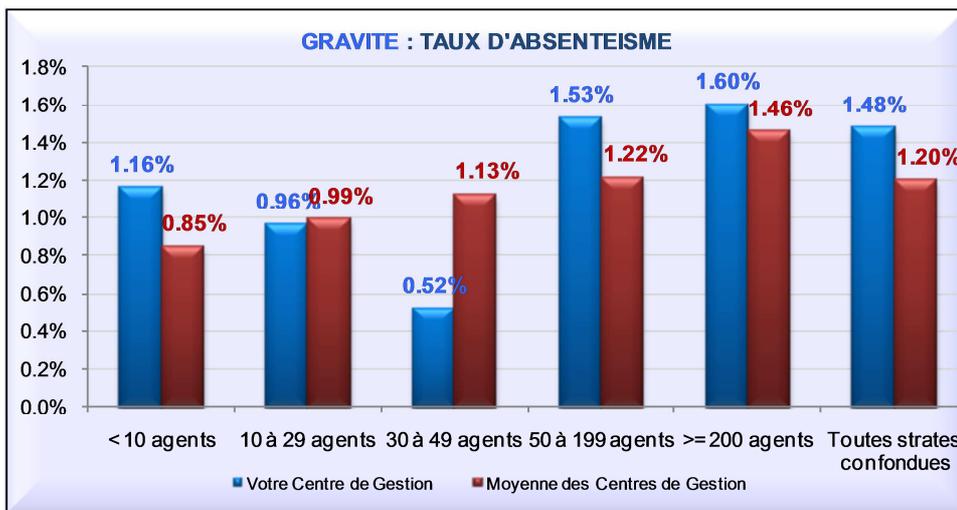


C'est l'accident de service qui représente la part la plus importante des accidents, tant en ce qui concerne le nombre d'accident (85%), que le nombre de jours d'arrêt (72%).

Toutes natures d'accidents confondues, 9% des agents employés par les collectivités des Bouches du Rhône ont eu un accident en 2012 et 7% se sont arrêtés (un accident ayant engendré au moins un jour d'arrêt sur la période).

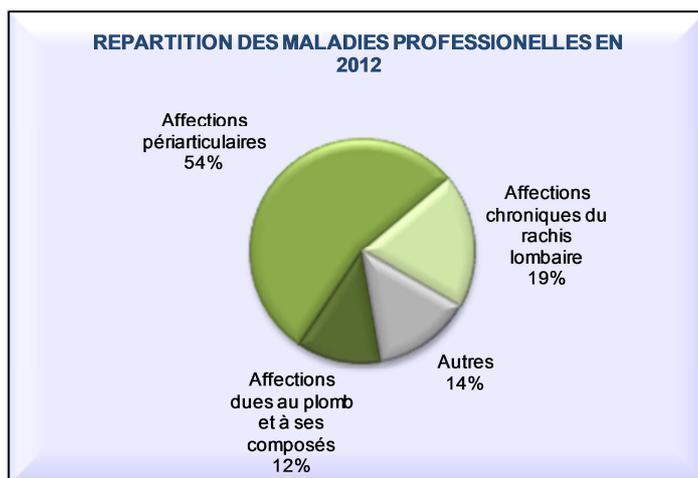
77% des agents accidentés se sont arrêtés et la durée moyenne d'arrêt est de 57.6 jours.

**Légende :** SE = Accident de service TJ = Accident de trajet  
MP = Maladie professionnelle NR = Non renseigné



La gravité des absences est globalement au dessus de la moyenne des autres Centres de gestion, quel que soit le nombre d'agents employés par la collectivité. Seule la strate de 30 à 49 agents est largement inférieure à la moyenne.

## La maladie professionnelle



Activité	Pourcentage
Non renseigné	75%
Restauration collective	9%
Nettoyage des locaux	6%
Accueil, surveillance, contrôle	2%
Activité funéraire	2%
Circulation et transport	2%
Entretien des espaces verts	2%
Travail administratif	2%

26 maladies professionnelles ont été déclarées en 2012 dans les Bouches du Rhône.

Les troubles musculo-squelettiques restent la première cause de maladie professionnelle soit 74 % de l'ensemble (dont 54 % d'affections péri-articulaires).

Par ailleurs, le taux d'absentéisme a augmenté de 49 % entre 2010 et 2012.



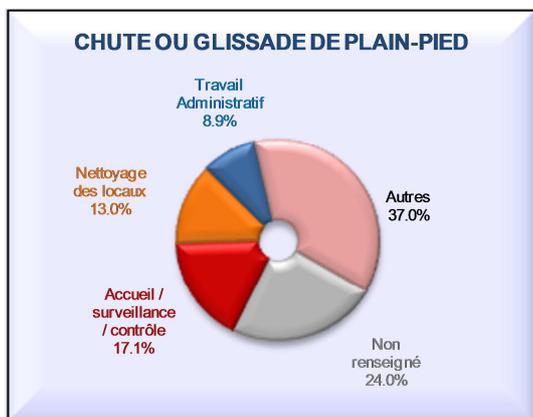
*Le taux de renseignement de l'activité des agents reste très faible (75 % de "non renseigné") et ne permet pas une analyse plus fine.*

*Le soin apporté à la déclaration d'accident est essentiel pour permettre, ensuite un diagnostic précis et des actions de prévention appropriées.*

## L'accident de service

Cause d'accident	Part des accidents	Part des jours
Chute ou glissade de plain-pied	27.4%	30.6%
Effort de soulèvement	19.3%	25.1%
Objet ou masse en mouvement accidentel	12.3%	5.4%
Chute ou glissade avec dénivellation	4.8%	7.6%
Autres causes	36.3%	31.3%

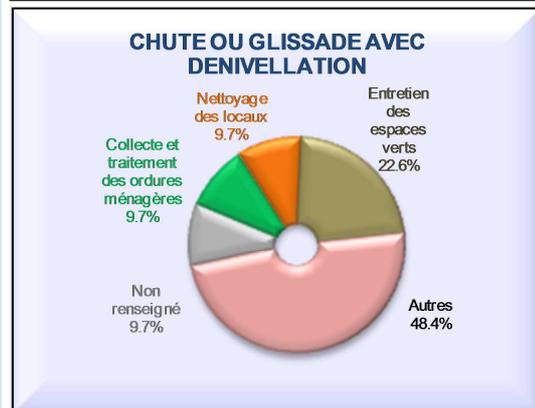
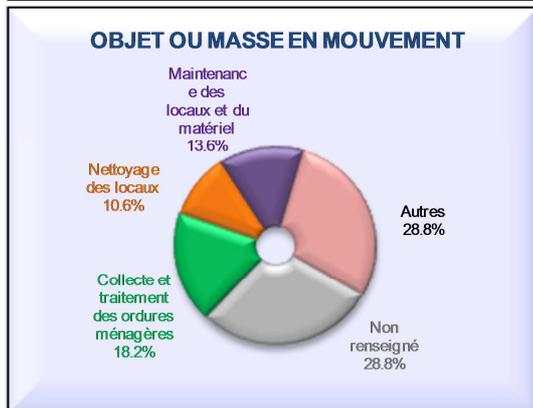
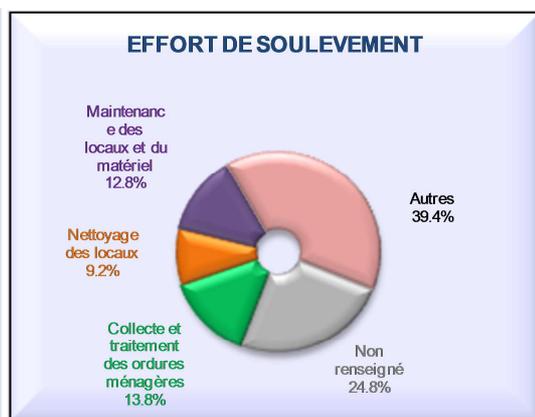
Pour l'accident de service (hors accident de trajet), le taux de fréquence est de 37.9 et le taux de gravité de 1.33. Quatre causes principales affectent la survenance d'évènements en 2012. Elles représentent près des deux tiers des accidents (64 %) et concentrent près de 7 jours d'arrêts sur 10 (69 %).



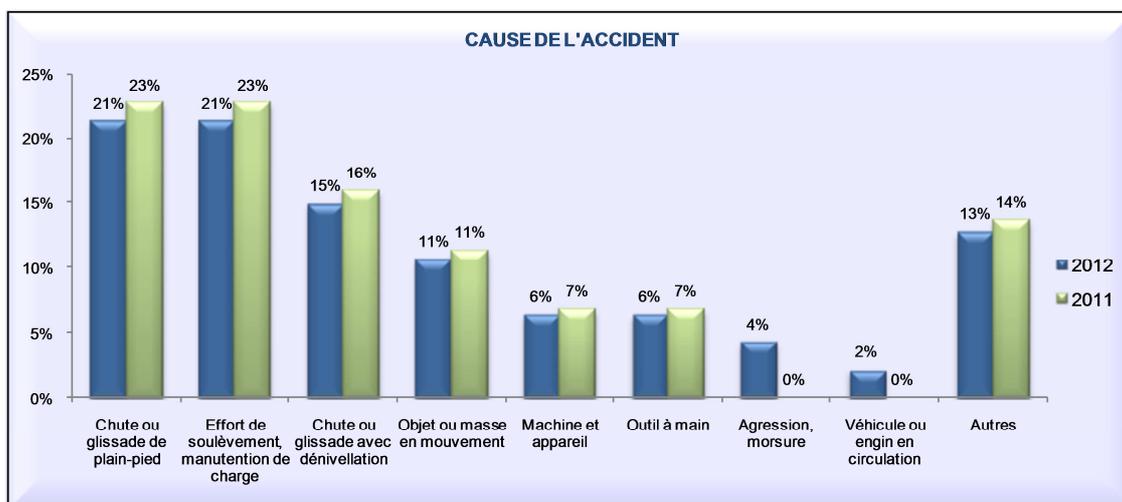
L'activité de nettoyage des locaux est concernée de manière notable par les 4 principales causes d'accidents.



La répartition des accidents, en fonction de l'activité de l'agent lors de la survenance de l'évènement, montre là encore une forte proportion de "non renseigné", et ce pour les quatre principales causes.



## Zoom sur les accidents de service dans les espaces verts

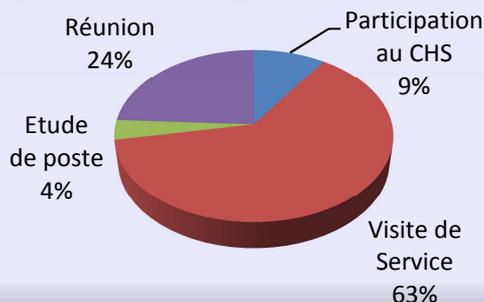


L'activité « entretien des espaces verts », non recensée dans les 4 principales causes d'accidents de service, représente toutefois 7% de ces derniers. La durée moyenne des arrêts est de 55 jours et est supérieure à celle de l'ensemble des accidents.

Lors de l'entretien des espaces verts, les accidents sont principalement dus à des efforts de soulèvement ou à des chutes. Les natures des lésions sont majoritairement des lésions cutanées ou musculaires superficielles (plaies, piqûres, contusions, hématomes, douleurs). Près du quart des accidents concerne les membres inférieurs avec des entorses ou des luxations.

## Les activités du service Prévention et sécurité au travail

### MISSION D'INSPECTION - TYPE D'INTERVENTION



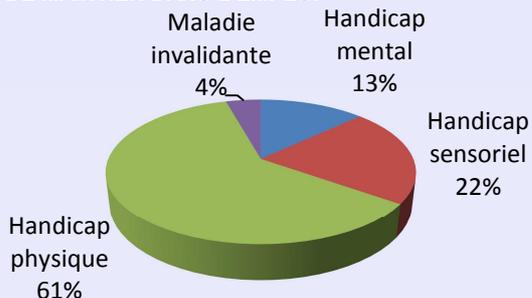
En 2012, les ACFI du CDG13 ont réalisé 275 interventions dans les 120 collectivités conventionnées.

Ces interventions restent majoritairement des visites de terrain. Toutefois des réunions de travail permettent également d'aborder plus finement les questions relatives à l'organisation de la prévention, l'évaluation des risques...

Depuis 2 ans, le service est également sollicité dans le cadre des interventions de la Mission Conseil Handicap afin d'effectuer des études favorisant le maintien d'agents sur leur poste de travail. Les demandes ont porté majoritairement sur des situations de handicap physique.

Plus de 20 études ont été réalisées. Les collectivités ont ainsi pu bénéficier d'aides financières du FIPHFP pour l'acquisition de mobiliers, s'équipements de manutention ou de véhicules ; chacune des aides allant de 1 200 à 10 000 €.

### ETUDES DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI



Le service Prévention et Sécurité au Travail et le service de Médecine Professionnelle et Préventive élabore également des documents pratiques disponibles sur le site [www.cdg13.com](http://www.cdg13.com) dans la rubrique « Hygiène et sécurité ».

## A retenir / bonnes pratiques

- Les chutes de glissades de plain-pied représentent plus d'1/4 des accidents de services et près d'1/3 des jours d'arrêt. Des démarches de prévention pourraient être déployées dans les collectivités par :
  - ♦ **l'analyse systématique de ces accidents afin d'identifier des facteurs de risques communs à ces événements,**
  - ♦ **la définition de plan d'actions de prévention :**
    - ✓ **Equiper les locaux de dispositifs de rangement et de signalétiques au sol ;**
    - ✓ **Inciter au rangement, limiter l'encombrement, supprimer des fils traversant les zones de circulation ;**
    - ✓ **Equiper les agents de chaussures antidérapantes ;**
    - ✓ **Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation...**

## Méthodologie

Cette note dresse un état des lieux des absences pour raison de santé dans les collectivités adhérentes au contrat "groupe" Sofcap du Centre de Gestion des Bouches du Rhône. La population concernée par l'étude regroupe un échantillon de 11 953 agents affiliés à la CNRACL, répartis dans les 135 collectivités assurées en 2012. Le champ d'étude est constitué par l'ensemble des événements déclarés en 2012 au 04 juillet 2013.

## Lexique

- **Taux d'absentéisme théorique :** part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %). Cet indicateur permet de visualiser directement le poids de l'absentéisme sur l'effectif étudié.
- **Nombre d'arrêts pour 100 agents employés :** indicateur de fréquence qui permet de mesurer l'occurrence des arrêts sur une population de 100 agents.
- **Proportion d'agents absents :** part des agents qui se sont arrêtés au moins une fois sur la période d'étude (en %).
- **Durée moyenne d'arrêt :** nombre moyen de jours d'absence par arrêt.
- **Taux de fréquence :** nombre d'arrêt par million d'heures travaillées, calculé à partir du nombre de jours travaillés sur la période d'étude par agent, soit 200 jours.
- **Taux de gravité :** Nombres de journées perdues pour milles heures travaillées, calculé à partir du nombre de jours travaillés sur la période d'étude par agent, soit 200 jours.